Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 056-215601493-20261021-DEC2026_23-DE

Département du Morbihan
Arrondissement de Vannes
Canton de Muzillac
Commune de NOYAL-MUZILLAC

DÉCISION N° 2026-23 DU 21 OCTOBRE 2026

OBJET : MARCHÉ DE TRAVAUX PARKING LE VERGER – LOT 1 AVENANT 1 ET LOT 2 AVENANT 1

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;
Vu le code de la commande publique ;
Vu la délibération du conseil municipal du 21 mars 2026 portant délégation au maire pour prendre des décisions dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;
Vu la consultation relative au marché de travaux du parking Le verger, alloti en deux lots :

- Lot 1 « Terrassement, voirie, réseaux d'eaux pluviales »
- Lot 2 « Revêtement, espaces verts, maçonnerie et mobilier » ;

Vu la Décision 2026-11 du 6 juillet 2026 ;
Vu la notification d'attribution du marché en date du 6 juillet 2026 ;

Considérant la nécessité d'ajuster le montant du lot 2, sur proposition du Maître d'œuvre reçue le 21 octobre 2026 ;

DÉCIDE

Travaux du parking Le verger

Article 1 : Le lot 2 « Revêtement, espaces verts, maçonnerie et mobilier » attribué à la société Atlantic Paysages, du marché de travaux du parking Le verger est modifié de la manière suivante :

Montant du Lot 2 = 31 932,50 € HT
Montant de l'avenant 1 = + 8 905,20 € HT
Nouveau montant du lot 2 = 40 837,70 € HT

Le Maire,
Patrick BEILLON

